

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01087

Numéro SIREN : 820 803 633

Nom ou dénomination : A.M.

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/018025

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/018025**
n°de gestion : **2016B01087**
n°SIREN : **820 803 633 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 18/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.M. - Société par actions simplifiée
21 avenue Hippolyte Lhenry 38320 Poisat -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1486195

Désignation de l'entreprise		Société A.M. RESTAURATION RAPIDE				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		21 38320 POISAT					
Numéro SIRET *		8 2 0 8 0 3 6 3 3 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 9	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028		030			
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044		048			
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	(2 173)	052		(2 173)	211
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	6 763	074		6 763	1 966
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 619	086		4 619	8 137
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	9 210	098		9 210	10 314
Total général (I+II)		110	9 210	112		9 210	10 314
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *				120	100	100	
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126			
Réserves réglementées *				130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			
Report à nouveau				134	573		
Résultat de l'exercice				136	(11 608)	573	
Provisions réglementées				140			
Total I				142	(10 936)	673	
Provisions pour risques et charges				154			
Emprunts et dettes assimilées				156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	9 762	3 109	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	47	6 533	
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	20 146	9 641	
Total général (I + II + III)				180	9 210	10 314	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice _____

du 01012018

au 31122018

Désignation de l'entreprise Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

adresse 21 Avenue Hippolyte Lhenry 38320 POISAT

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

[illegible]

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶):

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire RAHMANI ARESKI PRESIDENT(E)		A POISAT le _____ Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214	52 120	73 751
	services *	217		218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	3	4
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	52 123	73 755
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	25 406	36 667
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	2 384	(211)
Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	25 080	30 505
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	865	244	876	950
Rémunérations du personnel *				250	6 371	4 885
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 589	71
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	63 706	72 868
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(11 583)	887
Produits financiers				280		
Produits exceptionnels				290		
Charges financières				294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	25	181
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				306		133
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(11 608)	573
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314 11 608
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		
Divers* ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 11 608
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 11 608

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

31/12/2018

[illegible][illegible]

EXEMPLAIRE A CUNSENYEN FAR LE DECLARANT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société A.M. RESTAURATION RAPIDE	21 Avenue Hippolyte Lhenry
SIRET 8 2 0 8 0 3 6 3 3 0 0 0 1 6	38320 POISAT
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
RESTAURATION TYPE RAPIDE	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
			11 608
	Bénéfice imposable à 15%		

Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 15%	
V à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%
	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	
		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
THE CHALLENGE FRANCE 45 ROUTE DE LYON 38000 GRENOBLE Tél: 04 76 09 49 79			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:
			Lieu: POISAT
			Qualité et nom du signataire: RAHMANI ARESKI
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDENéant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	11 608
Total des déficits restant à reporter	870	11 608

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 212
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 648
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

31/12/2018

[illegible]

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.M. RESTAURATION RAPIDE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	52 120
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	52 120
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	3
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	31 396
Variation négative des stocks				145	2 384
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	7 473
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	41 253
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	10 870
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	11 032
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	52 120	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 0 8 0 3 6 3 3 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

ADRESSE (voie)

21

Avenue Hippolyte Ihenry

CODE POSTAL

38320

VILLE

POISAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAHMANI Prénom(s) ARESKI

Nom marital RAHMANI % de détention 54.00 Nb de parts ou actions 54

Naissance : Date 030386 N° Département Commune TIZI OUZOU Pays DZ

Adresse : N° 8 Voie CHARLES PIOT

Code postal Commune EYBENS Pays FranceTitre (2) M Nom patronymique RAHMANI Prénom(s) MOHAMED

Nom marital RAHMANI % de détention 46.00 Nb de parts ou actions 46

Naissance : Date 270580 N° Département 38 Commune EYBENS Pays FR

Adresse : N° 8 Voie CHARLES PIOT

Code postal Commune EYBENS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 2 0 8 0 3 6 3 3 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.M. RESTAURATION RAPIDE

ADRESSE (voie)

21

Avenue Hippolyte Lhenry

CODE POSTAL

38320

VILLE

POISAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURNISSEURS: FNP			1 093.72
31/12/2018 OD FNP: AG 2018		350.00	
31/12/2018 OD FNP:FRAIS GREEFFE EX 2018		43.72	
31/12/2018 OD FNP: BILAN 2018		700.00	
42820000 PROVISIONS SUR CONGES PAYES			1 026.35
31/12/2018 OD CONGES PAYES		1 026.35	
43820000 PROV.SUR CHARGES SUR C.PAYES			258.07
31/12/2018 OD CHARGES SUR CONGES PAYES		258.07	
44860000 CHARGES A PAYER			81.11
01/01/2018 RB S.A.N.		81.11	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67110000 PENALITES ET AMENDES			25.00
28/02/2018 LCL PENALITES SUR TVA 12/2017	25.00		

DETAILED LIASSE 2033-A

[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2017 19	% bilan	Exercice N-2 31/12/2016 19	% bilan
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		100.00	1.09	100.00	0.97		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE		100.00	1.09	100.00	0.97		
REPORT A NOUVEAU		572.87	6.22				
12000000 RESULTAT DE L'EXERCICE		572.87	6.22				
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		11 608.37	126.04	572.87	5.55		
TOTAL I		10 935.50	118.73	672.87	6.52		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		9 761.69	105.99	3 108.63	30.14		
40100000 FOURNISSEURS		8 667.97	94.11	1 455.26	14.11		
40810000 FOURNISSEURS: FNP		1 093.72	11.88	1 653.37	16.03		
AUTRES DETTES		10 383.83	112.74	6 532.52	63.34		
42100000 REMUNERATION DU PERSONNEL		5 788.59	62.85	4 310.53	41.79		
42820000 PROVISIONS SUR CONGES PAYES		1 026.35	11.14				
43100000 URSSAF				511.52	4.96		
43712000 TAXE FORMATION CONTINUE		11.46	0.12				
43720000 RETRAITE		1 257.17	13.65	331.94	3.22		
43820000 PROV.SUR CHARGES SUR C.PAYES		258.07	2.80				
44400000 ETAT-IMPOTS ET TAXES		297.00	3.22	470.00	4.56		
44551000 TVA A PAYER		1 602.00	17.39	282.00	2.73		
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/ABS		14.83	0.16				
44581000 ACOMPTE DE TVA				505.00	4.90		
44860000 CHARGES A PAYER		81.11	0.88	81.11	0.79		
45510000 COMPTE COURANT RAHMANI MOHAMED		47.25	0.51	40.42	0.39		
TOTAL III		20 145.52	218.73	9 641.15	93.48		
TOTAL GENERAL		9 210.02	100.00	10 314.02	100.00		

DETAIL CLASSE 2033-B

Exercice N	CA	%	Exercice N-1	CA	%	Exercice N-2	CA	%
31/12/2018	12		31/12/2017	19		31/12/2016	19	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	52 119.75	100.00	73 750.73	100.00				
70110000 VENTES REPAS 10%	52 119.75	100.00	73 750.73	100.00				
AUTRES PRODUITS	2.86	0.01	3.94	0.01				
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	2.86	0.01	3.94	0.01				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	52 122.61	100.01	73 754.67	100.01				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROV.	25 405.63	48.74	36 667.16	49.72				
60110000 ACHATS MATIERES PREMIERES	25 405.63	48.74	36 667.16	49.72				
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREM. ET AUTRES APPROV.)	2 384.06	4.57	211.45	0.29				
60310000 VARIATION DE STOCK DE MP	2 384.06	4.57	211.45	0.29				
AUTRES CHARGES EXTERNES	25 080.44	48.12	30 505.49	41.36				
60500000 ACHATS MAT/ÉQUI	4 693.72	9.01	2 696.52	3.66				
60611000 ELECTRICITE	1 117.67	2.14	1 414.50	1.92				
60612000 GAZ	20.50	0.04	371.72	0.50				
60613000 EAUX	170.49	0.33	584.37	0.79				
60630000 PETIT ÉQUIPEMENT	114.51	0.22	144.22	0.20				
60631000 FOURN. ENTRETIEN	42.84	0.08	64.90	0.09				
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	64.29	0.12						
60950000 R.R.R MATERIEL,ÉQUIPEMENTS	234.00	0.45						
61321000 LOCATION GERANCE	11 617.65	22.29	16 722.47	22.67				
61555000 ENTRET. REPAR. AGENCTS AMENAGT			118.00	0.16				
61600000 ASSURANCE	458.45	0.88	1 449.25	1.97				
61610000 ASSURANCE PROFESSIONNELLE	617.75	1.19	3 515.00	4.77				
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	3 847.33	7.38						
62262000 HONORAIRES SOCIALES	54.00	0.10	1 175.00	1.59				
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES	132.35	0.25	269.90	0.37				
62270000 FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX								
62300000 PUBLICITE	400.00	0.77						
62320000 TRAVAUX D'IMPRIMERIE (flayeur)	1 550.00	2.97						
62710000 SERVICES BANCAIRES	182.63	0.35	502.10	0.68				
62780000 COMMISSIONS SUR CB	144.27	0.28	211.74	0.29				
62800000 FORMATION			874.50	1.19				
62820000 EMBALLAGES			391.30	0.53				
62830000 COTISATIONS	85.99	0.16						
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	876.46	1.68	949.61	1.29				
63110000 TAXE D'APPRENTISSAGE	11.46	0.02	33.00	0.04				
63300000 FORMATION PROFESSIONNELLE			48.11	0.07				
63511000 CFE	865.00	1.66	679.00	0.92				
63540000 DROITS D'ENREGISTRE ET DE TIMB			189.50	0.26				
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	6 370.68	12.22	4 884.99	6.62				
64100000 REMUNERATION	6 370.68	12.22	4 884.99	6.62				
CHARGES SOCIALES	3 588.68	6.89	71.32	0.10				
64510000 COTISATIONS URSSAF	2 099.22	4.03	127.57	0.17				
64510900 CICE	382.00	0.73	342.00	0.46				
64520000 COTISATIONS RETRAITE	587.04	1.13	285.75	0.39				
64580000 CHARGES SUR CONGES PAYES	1 284.42	2.46						

DETAIL LIASSE 2033-B

Exercice N	CA	%	Exercice N-1	CA	%	Exercice N-2	CA	%
31/12/2018 12	31/12/2017 19	31/12/2016 19	31/12/2017 19	31/12/2016 19	31/12/2015 19	31/12/2016 19	31/12/2015 19	31/12/2014 19
AUTRES CHARGES	0.03		0.68					
658000000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	0.03		0.68					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	63 705.98	122.23	72 867.80	98.80				
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	11 583.37	22.22	886.87	1.20				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25.00	0.05	181.00	0.25				
67110000 PENALITES ET AMENDES	25.00	0.05	181.00	0.25				
IMPOTS SUR LES BENEFICES			133.00	0.18				
695000000 IMPOTS SUR LA SOCIETE			133.00	0.18				
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	11 608.37	22.27	572.87	0.78				

[illegible]

Date	07/08/2019	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 000180 Société A.M. RESTAURATION RAPIDE 21 Avenue Hippolyte Ihenry 38320 POISSAT	Collaborateur SADI
	Référence		
Page	1	Exercice	01/01/2018 31/12/2018



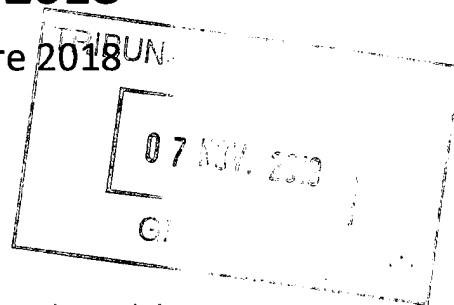
AM RESTAURATION RAPIDE

Sas au capital social de 100 €

Siège social : 21, rue Hippolyte Lhenry, 38320 Poisat

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2018

Exercice clos au 31 décembre 2018



L'an Deux Mille Dix-neuf,
Le 07 aout à 10h

Les associés de la société AM Restauration Rapide, Sas au capital social de 100 euros, se sont réunis en AGO Annuelle au siège social de la société sis 21, rue Hippolyte Lhenry, 38320 Poisat, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le président, Monsieur Arezki RAHMANI.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arezki RAHMANI, associé, président de la société.

1/3

Etaient présents :

- Monsieur Arezki RAHMANI, associé, président de la société
- Monsieur Mohamed RAHMANI, associé

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possèdent ensemble les 100% des actions composant le capital social. En conséquence de quoi, l'Assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le président de séance rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Approbation du rapport de gestion ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et quitus au président de la société ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- Le projet de texte des résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- La feuille de présence ;
- Les accusés de réception des lettres de convocation ;
- Les statuts, en particulier les dispositions traitant de l'AGO annuelle ;

SAS AM Restauration - AGO ANNUELLE - Compte de l'exercice clos le 31 décembre 2018

R. A
R. H

- Les comptes annuels : bilan, compte de résultat, notes annexes et l'inventaire de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- Le rapport sur les conventions réglementées ;
- Le projet de texte des résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le président de séance déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la tenue de la présente Assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leurs droits de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société. Les associés présents lui donnent acte de cette déclaration.

Le président de séance donne ensuite lecture des comptes annuels et des rapports mentionnés ci-dessus et déclare, au terme de son exposé, la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance, met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Approbation des comptes et Quitus

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport de gestion et les comptes annuels.

2/3

En conséquence de quoi, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de la société pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui s'élève (11 608,00) euros (Onze mille six cent huit euros), selon les modalités suivantes :

- Reserve légale : 0,00 euros
- Report à nouveau : 11 608,00 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Conventions règlementées

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial sur les conventions règlementées qui révèle l'inexistence, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, de conventions relevant des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

---*---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 12h.

3/3

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé les associés présents.

Fait à Poizat,
En deux exemplaires originaux,
Le 07 aout 2019

Monsieur Arezki RAHMANI

Monsieur Mohamed RAHMANI

(Signature précédée de la mention « conforme à l'original »)

conforme à l'original